



SAINT-MARTIN
VALMEROUX

Mairie de Saint-Martin Valmeroux
13, Rue du Baillage
15140 Saint-Martin Valmeroux

Téléphone : 04 71 69 20 32

Messagerie : mairie.saint-martin-valmeroux@wanadoo.fr

Conseil municipal du lundi 22 juin 2026
A 18H30 salle du conseil municipal à la mairie.
Ordre du jour

- 1 – Vérification du quorum.
- 2 – Désignation du secrétaire de séance.
- 3 – Adoption du compte-rendu du Conseil municipal précédent.
- 4 – Validation de l'aménagement de la rue des Gantiers à la suite des travaux des réseaux humides. (Patrick GRAS, rapporteur.)
- 5 – Dispositif de gestion de la saison estivale en matière de distribution d'eau. (Rémi BESSON, rapporteur.)
- 6 – Demande de subvention pour le fonctionnement de France Services et évaluation de ce diagnostic (Bernard ANDRIEU, rapporteur.)
- 7 – Charte d'engagement pour une restauration collective sans produits issus de libre-échange. (Julien LAJARRIGE, rapporteur.)
- 8 – Commission communale des impôts directs – Renouvellement à la suite des élections municipales. (Bernard ANDRIEU, rapporteur.)
- 9 – Animation de la saison estivale à venir (Anthony BROUSSE, rapporteur) : tarifs et présentation du dispositif de fonctionnement de la piscine.
- 10 – Critères d'attributions des logements communaux (Yveline MARONNE, rapporteur.)
- 11 – Tarifs de travaux de branchement particulier eau potable – Renouvellement des compteurs. (Rémi BESSON, rapporteur.)
- 12 – Horaires d'ouvertures de la mairie au public. (Bernard ANDRIEU, rapporteur.)

13 – Transformation d'un poste d'agent technique en poste d'agent administratif. (Bernard ANDRIEU, rapporteur.)

14 – Autorisation de lancement de consultation d'un maitre d'œuvre pour les projets de rénovation des logements communaux. (Bernard ANDRIEU, rapporteur.)

15 – Délibération concernant les travaux de renforcement de la Chaux de Revel. (Patrick GRAS, rapporteur.)

16 – Délibération pour notifier le nom et l'adresse de la micro-crèche. (Yveline MARONNE.)

17 – Etablir une nouvelle Convention pour la cantine scolaire à 1 euro. Actualisation. (Yveline MARONNE, rapporteur.)

18 – Succession DELBOS : droit de préemption. (Rapporteur Rémi BESSON.)

19 - Suites réservées aux questions diverses évoquées lors des conseils municipaux précédents :

- Sécurisation de la circulation dans la rue de la fontaine minérale, proposition de limitation de la vitesse à 30 kms heure. (Bernard ANDRIEU, rapporteur.)
- Déclassement d'un gîte pour recevoir un médecin junior. (Yveline MARONNE, rapporteur.)

20 – Questions diverses.

Le Maire.



Bernard ANDRIEU

COMMUNE**DE SAINT MARTIN VALMEROUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, Mme Marie-Laure GLADINES, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : M. Patrick GRAS donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU, Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY.

Absents : /

Le secrétariat est assuré par : Madame Isabelle DEFRANCE.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	0

Délibération N 2026-22-06-001**Objet: Principes d'aménagement rue des Gantiers**

Le présent rapport vise à vous donner des informations utiles vous permettant d'arrêter les principes d'aménagement de la rue des Gantiers après finalisation des travaux de réseaux humides.

Ces principes d'aménagement président principalement à :

- La requalification du carrefour du tabac des Gantiers avec la réalisation cofinancée d'un muret de protection anti-bélier et un plan d'accès handicapés ; deux arrêts minutes face au commerce et trois places de stationnement à proximité ;
- La création de 7 places de stationnement en épis dans la partie haute de la rue avec muret de délimitation sur emprise privée, décalé et reconstruit.

La création de ces 7 places est nécessitée par le réaménagement de la rue de l'Eglise avec suppression de places de parking ainsi que par le constat d'un stationnement anarchique à proximité de la boulangerie.

Un accord est recherché avec les propriétaires de la parcelle herbeuse pour le déplacement du muret.

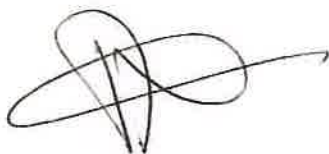
Un sens unique descendant est envisagé alors que la rue n'offre une largeur qui, n'est jamais supérieure à 3,55 m en cas de stationnement le long du muret.

Les commerçants de la rue ont fait connaître leur souhait de maintien du double sens actuel

Le double sens ne pourra raisonnablement être maintenu qu'en cas de cession à la commune de tout ou partie du terrain herbeux déjà cité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette décision.

La secrétaire de séance,



Isabelle DEFRANCE

Le Maire,



Bernard ANDRIEU

COMMUNE**DE SAINT MARTIN VALMEROUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, Mme Marie-Laure GLADINES, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : M. Patrick GRAS donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU, Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY.

Absents : /

Le secrétariat est assuré par : Madame Isabelle DEFRANCE.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	0

Délibération N 2026-22-06-002

Objet : Dispositif de la gestion d'eau pendant la période estivale

Du 4 juillet 2026 au 31 août 2026, en cas de problème lié à l'eau, vous pouvez contacter le service au numéro suivant : **06 48 96 02 25**.

Vous pouvez également joindre le secrétariat de la mairie de Saint Martin Valmeroux, qui vous redirigera vers le service de l'eau.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 015-211502026-20260622-2026_22_06_002-DE

Un agent de la commune, en astreinte, répondra à votre requête et informera le maire ou l'adjoint de permanence.

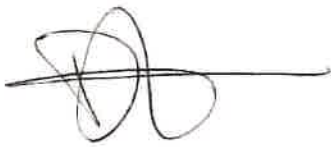
Selon la nature du problème signalé (fuite, manque d'eau ou débit faible, coupure électrique, panne de pompe, etc.), l'agent sera en mesure d'analyser la situation et d'intervenir en urgence, seul ou en coordination avec des structures extérieures préalablement averties.

Une réserve d'eau potable sera stockée en mairie pour répondre aux premiers besoins en cas d'urgence.

À noter : les astreintes des agents seront rémunérées, et toutes interventions sur le terrain seront facturées en heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération.

La secrétaire de séance,



Isabelle DEFRANCE

Le Maire,



Bernard ANDRIEU

COMMUNE
DE SAINT MARTIN VALMEROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, Mme Marie-Laure GLADINES, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILIQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDRE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : M. Patrick GRAS donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU, Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY.

Absents : /

Le secrétariat est assuré par : Madame Isabelle DEFRANCE.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	0

Délibération N 2026-22-06-003

OBJET : Demande de subvention au titre du dispositif France Services et actions correctives

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le fonctionnement de l'espace France Services de la commune et des besoins de financement liés à son activité,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre des actions correctives afin de renforcer la qualité du service rendu, notamment en matière d'organisation de l'accueil et de conformité aux référentiels France Services ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

De mettre en œuvre les actions suivantes :

- Créer un second poste de conseiller France Services par transformation du poste de conseiller numérique.
- Prendre acte du déménagement de France Services vers les locaux dits de l'école de musique.
- Procéder aux aménagements nécessaires notamment au plan informatique et prendre en charge sur le budget municipal les coûts afférents. Une inscription budgétaire a été réalisée lors du vote du budget primitif .
- Procéder aux achats de mobilier qui pourraient s'avérer nécessaires.
- De solliciter la subvention auprès des services de l'en y joignant les deux fiches de poste des agents consacrant 24 heures hebdomadaires aux activités France Services ainsi que leurs plannings
-

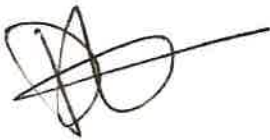
D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention ainsi qu'à la mise en œuvre du plan d'actions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération.

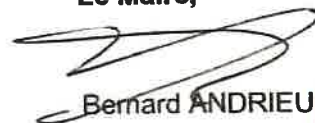
Pour extrait conforme le 22 juin 2026

La secrétaire de séance,

Isabelle DEFRANCE



Le Maire,



Bernard ANDRIEU



COMMUNE
DE SAINT MARTIN VALMEROUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, Mme Marie-Laure GLADINES, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : M. Patrick GRAS donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU, Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY.

Absents : /

Le secrétariat est assuré par : Madame Isabelle DEFRANCE.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	0

Délibération N 2026-22-06-004

Objet: Appel à la signature de la Charte d'engagement pour une restauration collective sans produits issus des accords de libre-échange

Dans un contexte où la défense de notre agriculture locale, de la qualité alimentaire et de la santé publique constitue une priorité absolue, nous avons été sollicités afin de signer la Charte d'Engagement pour une restauration collective sans produits issus des accords de libre-échange dans le Cantal.

Cette charte porte une ambition claire : garantir, dans les structures de restauration collective placées sous la responsabilité des collectivités, un approvisionnement respectueux des normes sanitaires, environnementales et sociales imposées à nos agriculteurs français, tout en soutenant concrètement les producteurs de notre territoire.

Au-delà de son caractère symbolique, cette démarche constitue un engagement fort en faveur :

- De la protection de la santé de nos concitoyens, et en particulier des enfants et des personnes âgées ;
- Du soutien à l'agriculture cantalienne et à ses futurs installés ;
- De la préservation de nos exploitations, de nos paysages et de la vitalité de nos communes rurales ;
- De la promotion des circuits courts et de la commande publique locale.

Cette initiative rassemble déjà largement les acteurs institutionnels et professionnels de notre département. Ont d'ores et déjà signé cette charte :

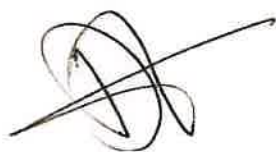
- Philippe LOOS, Préfet du Cantal ;
- Bruno FAURE, Président du Conseil Départemental et Conseiller Régional ;
- Les députés Vincent DESCOEUR et Jean-Yves BONY ;
- Les sénateurs Stéphane SAUTAREL et Bernard DELCROS ;
- Christophe VIDAL, Conseiller Délégué à l'agriculture au Conseil Départemental ; - - -
- Christian MONTIN, association des Maires et des Présidents des Communautés de -
- Communes du Cantal ;
- Patrick ESCURE, Président de la Chambre d'Agriculture du Cantal ;
- Valentin DELBOS, Président de JA15 ;
- Joël PIGANIOL, Président de la FDSEA 15 ;

La signature par le maire viendra renforcer cette mobilisation collective et affirmer la solidarité des communes du Cantal avec celles et ceux qui font vivre notre territoire au quotidien.

Je vous propose de signer cette Charte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération.

La secrétaire de séance,



Isabelle DEFRANCE

Le Maire,



Bernard ANDRIEU

COMMUNE**DE SAINT MARTIN VALMEROUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, Mme Marie-Laure GLADINES, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDRE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : M. Patrick GRAS donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU, Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY.

Absents : /

Le secrétariat est assuré par : Madame Isabelle DEFRANCE.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	0

Délibération N 2026-22-06-005

Objet : Commission communale des impôts directs. Renouvellement à la suite des élections municipales.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée : (communes de - de 2000 habitants.)

Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission.

De 6 commissaires titulaires

De 6 commissaires suppléants.

Dans ce cas, 24 propositions de personnes attendues.



La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/ départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

En l'absence de proposition, ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions, dans le délai de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal, la Directrice départementale des Finances publiques serait dans l'obligation de procéder à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

Les identités contenues dans le tableau en pièce jointe sont proposées sous réserve de leur accord.

Commune de SAINT MARTIN VALMEROUX

Par délibération n°2026/06/0.08, en date du communal des impôts directs (CCID).

22/06/2026 le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée: cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires -THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues.

Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération

La secrétaire de séance,

Isabelle DEFRANCE

Le Maire,



Bernard ANDRIEU

Commune de SAINT MARTIN VALMEROUX

Par délibération n° 2026/06/008,..... en date du 22/06/2026 , le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires -THRS et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du code général des Impôts.**

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1	MME	GRANGE	BERNARD	LACOSTE 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX	
2	M.	COURTIGEOL	JEAN-LOUIS	SAINT MARTIN VALMEROUX 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX	
3	MME	BILLOUX	CATHERINE	RUIE DU FOIRAIL 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX	
4	M.	BEAUJARDIN	JEAN	12 RUE DU PRE DU MERGUE 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX	
5	MME	PALAT	JOSIANE	4 RUE DES BOULEAUX 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX	
6	M.	DEFRANCE	ROBERT	6 ROC DES OMBRES 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX	
7	MME	LACOMBE	ODETTE	15 RUE DE LA FONTAINE MINERALE 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX	
8	M.	DELMAS	MICHEL	LE MONT 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX	
9	MME	LAJARRIGE	MARIE THERESE	SAINT REMY DE SALERS 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX	
10	M.	BROUSSE	CHRISTIAN	RUE DES CHENES 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX	
11	MME	RIGAUDIERE	MARCELLE	LACOSTE15140 SAINT MARTIN VALMEROUX	



	Civilité		Nom		Prénom		Date de naissance		Adresse		Impositions directes locales	
	Col.1		Col.2		Col.3		Col.4		Col.5		Col.6	
12	M.		PERS		PAUL		21/11/1945		NOZIERES 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX			
13	MME		DUFFAY		CATHERINE		11/05/1988		2 ROCHE TAILLADÉ 15140 SAINT MARTIN VX			
14	M.		CHABRIER-JOURNIAC		GILBERT		27/10/1959		4 RUE DU FOIRAIL 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX			
15	MME		ANDRIEU		DOMINIQUE		14/07/1979		4 RUE DES GENTIANES 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX			
16	M.		MONTAZ		PASCAL		12/10/1988		LA CHAUX DE REVEL 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX			
17	MME		FIALEX		GINETTE		12/12/1945		5 RUE DE LA MARONNE 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX			
18	M.		LUC		MICHEL		18/06/1957		LES QUATRES ROUTES DE SALERS 15140 SAINT MARTIN VX			
19	M.		SENAUD		JEAN HENRI		18/05/1954		LACOSTE 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX			
20	MME		FAURE		DENISE		31/12/1945		BARRI DES PUITS 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX			
21	M.		GIMENEZ		XAVIER		11/02/1988		LACOSTE 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX			
22	MME		CLAUX		MARIE THERESE		15/03/1947		2 RUE DE LA FONTAINE MINERALE 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX			
23	M.		RATELWICK		STEPHANE		18/11/1991		4 BRECHE D'ENELOQUET 15140 ST MARTIN VX			
24	MME		MARTIN		CATHERINE		29/08/1986		18 RUE DE FONTAINE MINERALE 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX			
25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												
32												

Nom		Prénom		Courriel		Téléphone	
Interlocuteur(s) de la commune							



COMMUNE
DE SAINT MARTIN VALMEROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, Mme Marie-Laure GLADINES, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDRE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : M. Patrick GRAS donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU, Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY.

Absents : /

Le secrétariat est assuré par : Madame Isabelle DEFRANCE.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	0

Délibération N 2026-22-06-006

Objet : Tarifs et présentation du dispositif du fonctionnement de la piscine.

Piscine : Ouverte du 1er juillet au 31 août.

Tarifs :

Adulte : 3.50€

Enfant -4ans : Gratuit

Entrée enfants 4 à 18 ans: 2€

Carnet 10 tickets adultes : 30€

Carnet 10 tickets enfants : 15€



Visiteur sans bain ou accompagnateur : 1€

Horaires :

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	10h-12h	14h-18h30
Mercredi	Fermé	14h-18h30
Jeudi	10h-12h	14h-18h30
Vendredi	Fermé	14h-18h30
Samedi	10h-12h	14h-18h30
Dimanche	10h-12h	14h-18h30

Recrutement de 2 saisonniers pour les entrées (1 juillet et 1 août) + maître-nageur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération.

La secrétaire de séance,

Isabelle DEFRANCE

Le Maire,



Bernard ANDRIEU

COMMUNE**DE SAINT MARTIN VALMEROUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, Mme Marie-Laure GLADINES, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILIQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : M. Patrick GRAS donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU, Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY.

Absents : /

Le secrétariat est assuré par : Madame Isabelle DEFRANCE.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	0

Délibération N 2026-22-06-007

Objet : Critères d'attribution des logements communaux.

A la demande du Maire j'ai animé une commission afin d'émettre des critères pour l'attribution des logements communaux.

Comme vous le savez, la commune compte actuellement vingt-cinq logements communaux.



Je vous propose les critères suivants :

1. Sur 10 points, analyse des revenus du ménage sachant que le loyer ne doit pas dépasser un tiers des revenus du foyer.
2. Sur 8 points, couple avec enfant(s) scolarisé(s) .
3. Sur 7 points, urgence sociale ou médicale.
4. Sur 5 points, personne(s) handicapée(s)
5. Sur 5 points, le nombre de personnes doit être adapté au logement.
6. Sur 5 points, éloignement par rapport au travail ou aux enfants scolarisés.
7. Sur 5 points, demandes traitées dans l'ordre d'arrivée.
8. Sur 5 points, lien avec la commune (famille, travail).

NB : un bonus supplémentaire de 5 points est accordé sur le candidat et pompier.

Dès à présent les demandes d'attribution des logements seront classées par ordre d'arrivée et, examinées par une commission que je présiderai composée de :

- Anaïs LAFON
- Rémy BESSON
- Marylène ANQUETIL
- Emmanuelle TESSEIDRE
- Bernard GRANGE
- Yvette MARTIN

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération.

La secrétaire de séance,

Isabelle DEFRANCE

Le Maire



Bernard ANDRIEU

COMMUNE**DE SAINT MARTIN VALMEROUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, Mme Marie-Laure GLADINES, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDRE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : M. Patrick GRAS donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU, Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY.

Absents : /

Le secrétariat est assuré par : Madame Isabelle DEFRANCE.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	0

Délibération N 2026-22-06-008

Objet : Bordereau des prix unitaires des travaux de branchement particulier eau potable, création et renouvellement des compteurs abonnés.

Considérant qu'à ce jour, la commune de Saint Martin Valmeroux n'avait pas de bordereau des prix unitaires pour l'exploitation du service d'eau potable,

Considérant que la commune traitait jusqu'à présent les demandes au cas par cas,

Considérant que des demandes de prestations de service pour l'exploitation du service public d'eau potable sont fréquentes,



Nous vous proposons d'établir un bordereau des prix unitaires des travaux de branchement particulier eau potable, création et renouvellement des compteurs abonnés, ce qui nous permettra d'établir un devis pour chaque prestation :

TRAVAUX de BRANCHEMENT PARTICULIER EAU POTABLE

Fourniture et pose du dispositif de branchement sur canalisation principale,
bouche à clé, pièces de raccordement. Forfait 200 € HT

Fourniture et pose du dispositif de branchement chez l'abonné, regard,
robinet d'arrêt, clapet anti-retour, pièces de raccordement... Forfait 200 € HT

Branchement particulier, installation de la conduite d'alimentation jusqu'au
compteur : Forfait 40 € HT le mètre linéaire.

Frais de mise en service raccordement : Forfait 100€ HT

Frais de travaux supplémentaires (tranchées, travaux de voirie ...) : Forfait 300 € HT

Ces frais peuvent être surévalués en fonction des spécificités du terrain.

RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS ABONNÉS

Remplacement compteur défectueux ou ancien, fourniture, déplacement et pose : Forfait 50 €HT

Remplacement compteur gelé : Forfait 120 €HT

Création d'un nouveau compteur (pose et déplacement compris): Forfait 100 €HT

Changement de compteur suite à un déménagement : Forfait 100 €HT

Remplacement d'un compteur ancien pour un compteur connecté ou plus précis: Gratuits

Coût main d'œuvre, intervention déplacement et pose pour remplacement
compteur: Gratuits



Clôture de compteur (dépose) : Forfait 150 €HT

Remise en service d'un compteur : Forfait 50 €HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération.

La secrétaire de séance,

Isabelle DEFRANCE

Le Maire,

Bernard ANDRIEU

COMMUNE**DE SAINT MARTIN VALMEROUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, Mme Marie-Laure GLADINES, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDRE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : M. Patrick GRAS donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU, Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY.

Absents : /

Le secrétariat est assuré par : Madame Isabelle DEFRANCE.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	0

Délibération N 2026-22-06-010**Objet : Transformation d'un poste d'agent technique en poste d'agent administratif.**

Une agente à statut technique est en capacité d'occuper un emploi administratif.

En effet, elle dispose d'une formation en secrétariat.

Aussi, dans le cadre de la reconfiguration des services administratifs de la mairie je vous invite à autoriser la transformation d'un emploi technique en emploi administratif.

Les conséquences en seront tirées s'agissant du régime horaire de cette personne.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 015-211502026-20260622-2026_22_06_010-DE



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, adopte cette délibération.

La secrétaire de séance

Isabelle DEFRANCE

Le Maire

Bernard ANDRIEU

COMMUNE**DE SAINT MARTIN VALMEROUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, Mme Marie-Laure GLADINES, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDRE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : M. Patrick GRAS donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU, Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY.

Absents : /

Le secrétariat est assuré par : Madame Isabelle DEFRANCE.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	0

Délibération N 2026-22-06-011

Objet : Autorisation de lancement de consultation d'un maître d'œuvre pour la rénovation des logements communaux.

La commune compte un patrimoine immobilier important avec plus de 20 logements dédiés à la location. Il s'agit là d'une ressource financière importante pour la commune.

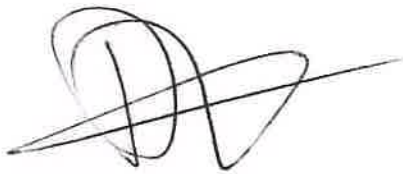
Toutefois cette situation comporte des obligations pour la commune propriétaire à savoir celles consistant à assurer le bien entretenu de ce patrimoine. C'est pourquoi je sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de lancer une consultation afin de choisir un architecte pour :

- Dresser la liste des travaux à conduire pour donner suite aux diagnostics énergétiques en cours.

- Constituer le dossier de demandes de subventions à déposer au titre de la DETR notamment et ce pour la fin de l'année 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération.

La secrétaire de séance,



Isabelle DEFRANCE

Le Maire,



Bernard ANDRIEU

COMMUNE
DE SAINT MARTIN VALMEROUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, Mme Marie-Laure GLADINES, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDRE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : M. Patrick GRAS donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU, Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY.

Absents : /

Le secrétariat est assuré par : Madame Isabelle DEFRANCE.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	0

Délibération N 2026-22-06-012

Objet : Travaux de renforcement de la Chaux de Revel. EP suite aux travaux de renforcement BT de la Chaux de Revel.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet ont été réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 2 824,34 € HT. En application de la délibération du comité syndical en date du 07 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant de l'opération. Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du syndicat.

Envoyé en préfecture le 18/08/2026

Reçu en préfecture le 18/08/2026

Publié le

ID : 015-211502026-20260622-2026_22_06_012-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

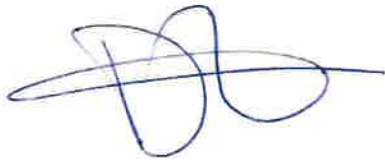
- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le Fonds de Concours.
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires d'un montant de 1 412,76 €.

;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération.

.

La secrétaire de séance,



Isabelle DEFRANCE

Le Maire,



Bernard ANDRIEU

COMMUNE
DE SAINT MARTIN VALMEROUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, Mme Marie-Laure GLADINES, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDRE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : M. Patrick GRAS donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU, Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY.

Absents : /

Le secrétariat est assuré par : Madame Isabelle DEFRANCE.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	0

Délibération N 2026-22-06-013

Objet : Nom et adressage de la micro-crèche.

Il appartient au conseil municipal de délibérer pour nommer la micro-crèche.
Je vous propose :

“ LES LOUPIOTS DE LA MARONNE”

13 rue du Bailliage 15140 St Martin Valmeroux

Le Conseil Mmunicipal à l'unanimité des membres présents approuve cette délibération.

Envoyé en préfecture le 18/08/2026

Reçu en préfecture le 18/08/2026

Publié le



ID : 015-211502026-20260622-2026_22_06_013-DE

La secrétaire de séance,

Isabelle DEFRANCE

Le Maire,



Bernard ANDRIEU



COMMUNE
DE SAINT MARTIN VALMEROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, Mme Marie-Laure GLADINES, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDRE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : M. Patrick GRAS donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU, Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY.

Absents : /

Le secrétariat est assuré par : Madame Isabelle DEFRANCE.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	0

Délibération N 2026-22-06-014

Objet : Régularisation du dispositif "Cantine 1 €".

Il est constaté que la Convention relative au dispositif " Cantine à 1€ " ainsi que la délibération correspondante ont été rejetées lors de leur présentation.

Afin de permettre l'adhésion de la collectivité au dispositif et de bénéficier de l'aide financière associée, il convient de procéder aux démarches suivantes :

1 Établir une nouvelle convention prenant la suite de celle datée du 19 octobre 2025, en veillant à intégrer l'ensemble des éléments requis par le dispositif.



2 Présenter une nouvelle délibération au conseil municipal, en précisant expressément les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2025 conformément aux exigences de l'organisme gestionnaire du dispositif.

1. **Déposer une nouvelle demande d'adhésion** au dispositif avant le 30 juin 2026 en sélectionnant l'option "nouvelle inscription / demande".
2. Compléter l'ensemble des informations administratives et financière requises notamment :
 - L'IBAN de la collectivité
 - les coordonnées administratives
 - les informations relatives au service de restauration scolaire
 - toute autre pièce ou renseignement demandé dans le dossier de candidature

La réalisation de ces démarches dans les délais impartis et nécessaire afin de permettre l'instruction du dossier et l'éligibilité de la collectivité au dispositif "Cantine à 1€".

C'est pourquoi je vous invite :

- À autoriser le Maire à signer la convention entre l'organisme d'État à savoir l'A.S.P et la commune afin de recevoir une aide de 3€ par repas.
- À fixer par votre vote les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2025 à savoir:

La tarification sociale comporte au moins 3 tranches. La tranche la plus basse ne doit pas dépasser 1€. Monsieur le Maire propose une tarification sociale à 3 tranches.

1. Tarif à 0,85€ le repas si le quotient familial est compris entre 0 et 800 €
 2. Tarif à 1€ le repas si le quotient familial est compris entre 801 et 1600 €
 3. Tarif à 2€ le repas si le quotient familial est supérieur ou égal à 1601 €
- À autoriser le Maire à déposer une nouvelle demande d'adhésion au dispositif avant le 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération.

La secrétaire de séance,

Isabelle DEFRANCE

Le Maire



Bernard ANDRIEU

COMMUNE
DE SAINT MARTIN VALMEROUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, Mme Marie-Laure GLADINES, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDRE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : M. Patrick GRAS donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU, Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY.

Absents : /

Le secrétariat est assuré par : Madame Isabelle DEFRANCE.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	8
Votes contre	7
Abstentions	0

Délibération N 2026-22-06-015

Objet : Non exercice de préemption sur la vente d'un bien situé 11 rue des gantiers 15140 Saint Martin Valmeroux, appartenant à Ligue Nationale Contre le Cancer

Le Conseil Municipal de Saint Martin Valmeroux, réuni en séance le 17 juin 2026, après en avoir délibéré, considérant que la commune a été informée de la vente du bien, situé à 11 rue des gantiers 15140 Saint Martin Valmeroux, en zone urbaine, emplacement 15202 AL 264, appartenant à Ligue Nationale Contre le Cancer, pour un montant de 122 000€, décide, par 8 voix pour et 7 voix contre, de ne pas exercer son droit de préemption sur cette vente.

Envoyé en préfecture le 18/08/2026

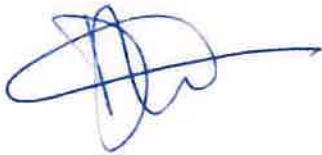
Reçu en préfecture le 18/08/2026

Publié le

ID : 015-211502026-20260622-2026_22_06_015-DE

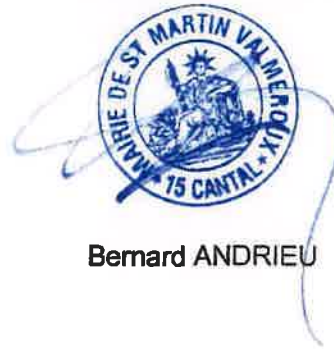
Pour extrait conforme le 22 juin 2026

La secrétaire de séance,



Isabelle DEFRANCE

Le Maire,



Bernard ANDRIEU